

DOSSIER	Lycée Professionnel Agricole 13 Rue Henry Bordeaux 73160 COGNIN
NATURE DES TRAVAUX	Réfection de la couverture de l'appentis sur la cuisine et salle de restauration

CCTP

MAITRE D'OUVRAGE

Lycée Professionnel Agricole
13 Rue Henry Bordeaux
73160 COGNIN

MAITRE D ŒUVRE

b3e
BET Toiture
17 Rue Pasteur
38540 HEYRIEUX
Tel: 06 34 50 30 44
b3e@sfr.fr
Rcs 754 023 448 Vienne

Cachet commercial de l'Entreprise



Date de remise des offres : le 03/10/2018 à 12h00

LOT n°1	COUVERTURE
----------------	-------------------

**Lycée Professionnel Agricole
13 Rue Henry Bordeaux
73160 COGNIN**

GENERALITES

=====

I - OBJET DU MARCHE :

Le présent Devis Descriptif Quantitatif concerne l'ensemble des travaux à exécuter pour :

Réfection de la couverture de l'appentis abritant la cuisine et la salle de restauration.

II - CONNAISSANCE DES LIEUX ET DES ELEMENTS AFFERENTS A L'EXÉCUTION DES TRAVAUX :

- Avant remise de son offre, l'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de tous les documents utiles à l'interprétation et à la réalisation des travaux ainsi que des lieux, bâtiments et installations existantes et de tous les éléments généraux et locaux en relation avec l'exécution des travaux.

Pour une meilleure connaissance du site et de ses impératifs, une visite est programmée le vendredi 21/09/2018 à 11h00

**NB: L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les délais d'exécution
VOIR ARTICLE V CI-DESSOUS**

III - DEFINITION DES TRAVAUX :

- Les travaux sont définis par le Devis Descriptif Quantitatif, ci-après :

VI - MODE D'EVALUATION :

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé %

1-Prix des travaux (60%)

La note du prix sera calculée en fonction de la formule suivante :

Note max=10 points, attribués au moins-disant après élimination des offres anormalement basses, pour les suivants : $10 \times \text{prix du moins-disant} / \text{prix de l'entreprise} = \text{note}/10$

2-Valeur technique jugée sur un mémoire technique (40%)

les moyens humains pour 2/10 pts

les moyens matériels pour 2/10 pts

L'organisation de chantier et mode d'intervention, avec prise en compte des impératifs du site, pour 3/10 pts

les fiches produits pour 3/10 pts

- Pour la remise de son offre, l'Entrepreneur utilisera un exemplaire du devis ci-joint et devra joindre un mémoire technique complet (Moyen humains, matériel, matériaux et planning).

- Les prix indiqués par l'Entrepreneur devront comprendre toutes fournitures, toutes les sujétions de mise en œuvre agréés nécessaires et de tous frais divers pouvant se greffer sur les prix unitaires.
- Les prix sont indiqués Hors Taxes.
- La T.V.A. sera reprise en fin de devis au taux en vigueur.

V -PLANNING

Le délai des travaux est de deux semaines hors intempéries.

La date de démarrage des travaux est fixée au 29/10/2018.

L'entreprise adjudicataire aura 1 semaine de préparation.

VI - CARACTERISTIQUES DU PRESENT DEVIS :

- L'Entrepreneur reconnaît qu'il supplée par les connaissances de sa spécialité aux détails qui pourraient être omis ou incomplets dans les différentes pièces contractuelles du dossier.
- Le présent devis n'est pas limitatif, en conséquence, il demeure convenu que moyennant le prix indiqué à la soumission et servant de base au Marché, L'Entrepreneur devra l'intégralité des fournitures et des travaux nécessaires au complet achèvement, dans les règles de l'art, des prestations concernant son lot, en particulier, tous les garnissages, calfeutrements, etc... nécessaires. Tous les travaux annexes décrits seront à la charge de ce lot et inclus implicitement dans le prix unitaire de l'ouvrage considéré.
- Toute erreur ou omission involontaire qui se serait éventuellement glissée dans le présent lot au document, devra être immédiatement signalée par l'Entrepreneur consulté avant remise de sa proposition.
- L'Entreprise du présent lot aura à sa charge le nettoyage journalier au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et l'évacuation de ses déblais.
- Le chantier devra toujours être dans un parfait état de propreté, y compris les abords.
- le nettoyage final de livraison en fin de chantier sera effectué par le titulaire du lot.

VII - NORMES ET REGLEMENTS :

Les travaux de l'ensemble du présent lot seront soumis :

- Aux prescriptions techniques générales du C.S.T.B. et notamment :
- Aux spécifications des D.T.U. (Document Technique Unifié).
- Aux Normes Françaises et Documents du R.E.E.E.F. avec les dernières mises à jour à la date de la remise de l'offre.
- A l'arrêté Ministériel du 23-03-1965 relatif aux bâtiments recevant du public.

Aux avis techniques ARCES, agréés dans l'année d'exécution.

- En tout état de causes, l'Entreprise engagera sa responsabilité civile suivant les Articles 1382-1792 et 2270 du Code Civil.- Les règlements de sécurité contre l'incendie.
- Les règlements Administratifs issus de Décrets - Arrêtés - Circulaires, etc... concernant la salubrité - la sécurité - l'hygiène etc. ...

CCTP

Nota Bene: - L'entreprise devra comprendre dans ses prix unitaires l'ensemble des coûts d'approvisionnement des matériaux à pied d'œuvre ainsi que toutes les mesures de sécurité conformément à la législation en vigueur.

Coupes sur l'existant et sur le projet en fin de document.

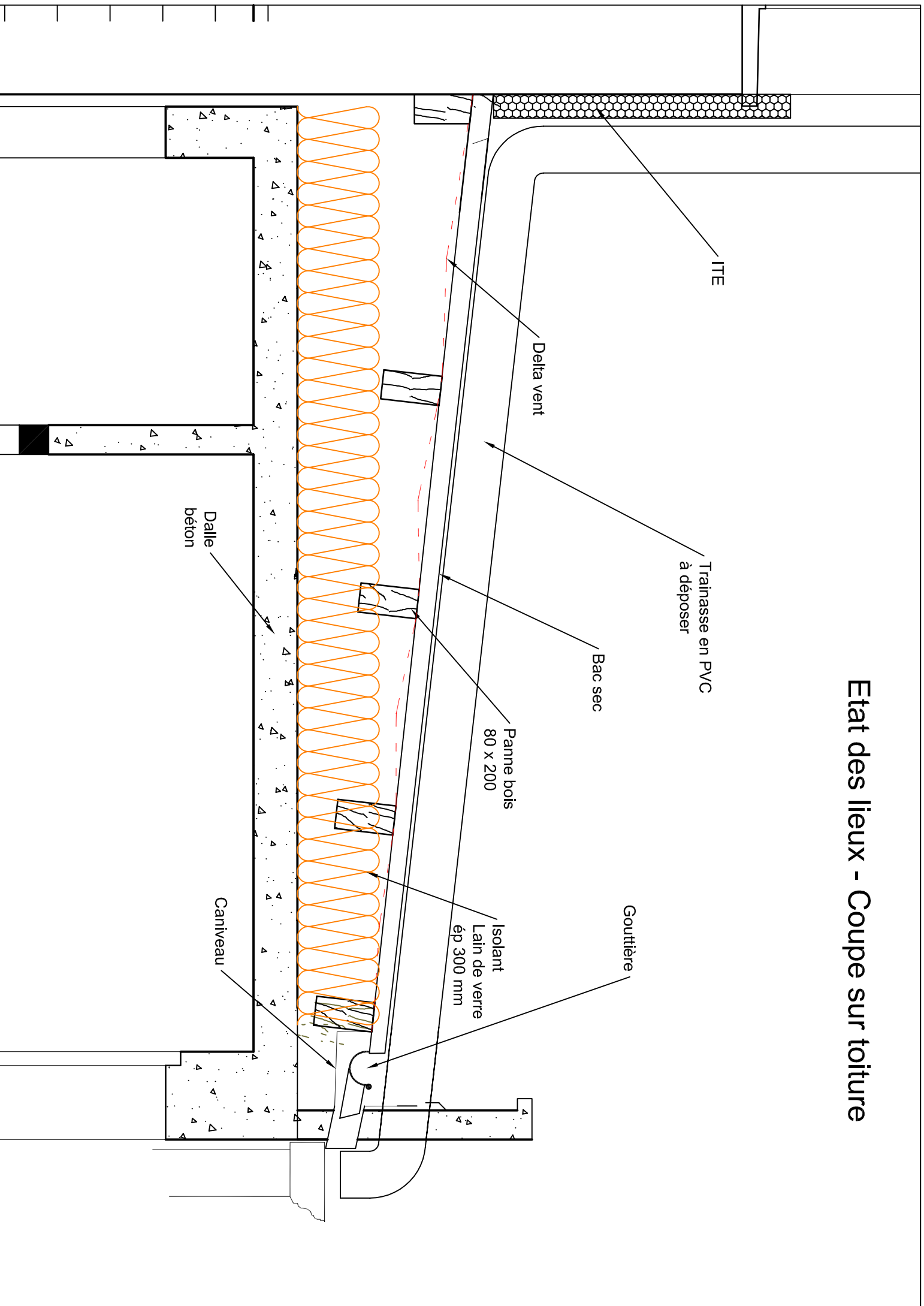
ATTENTION: Travaux réalisés en site occupé, toutes les dispositions devront être prises pour garder le bâtiment Hors Eau.

TRAVAUX SOUS GARANTIE DECENALE

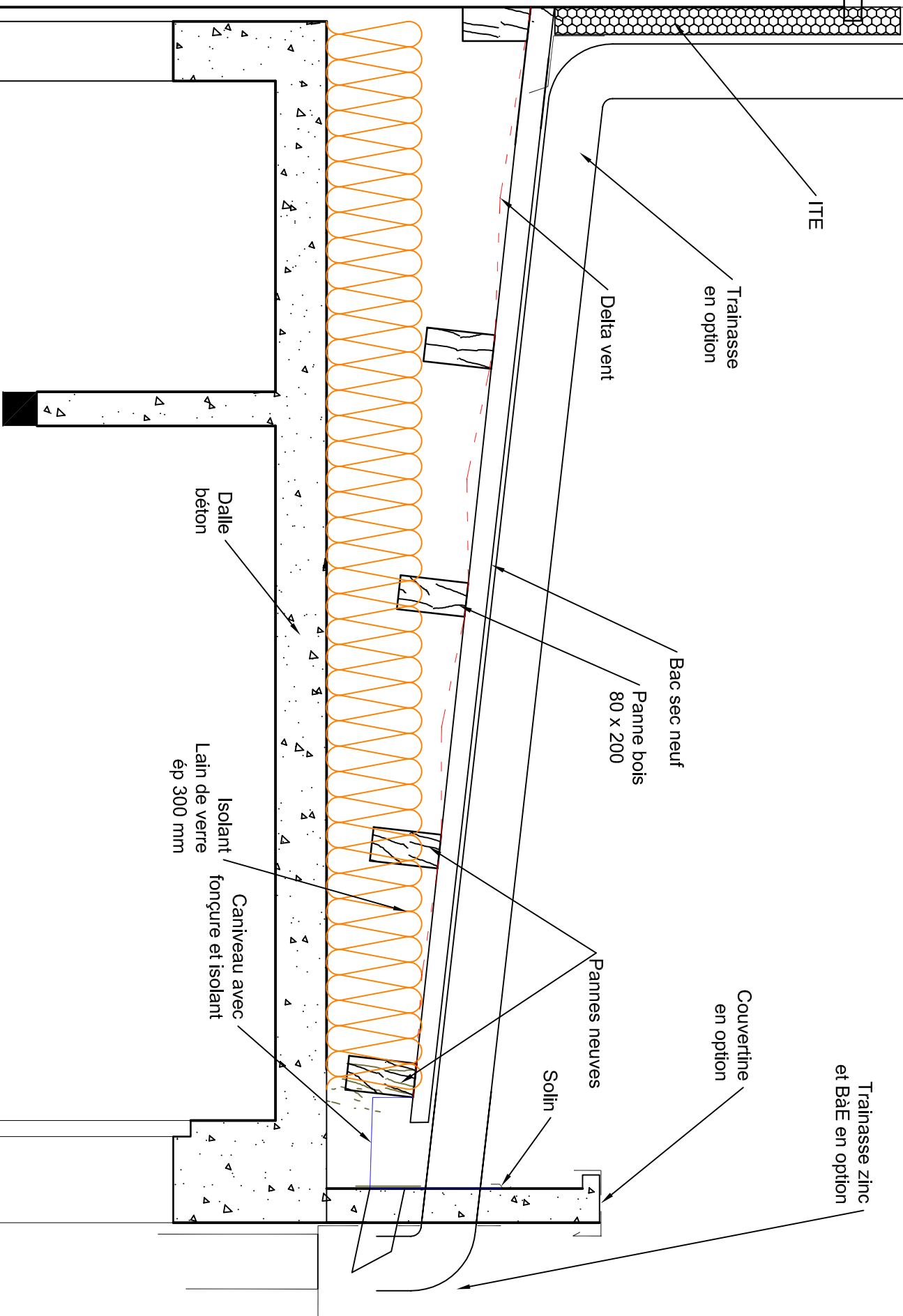
- (1) Installation de chantier, comprenant la mise en place d'un accès à la toiture, l'installation du zone de chantier délimitée, un moyen de levage des matériaux et d'une benne pour l'évacuation des déchets. Y compris repliement en fin de travaux. Le stockage se fera le long du bâtiment, néanmoins, il faudra laisser libre une voie de circulation et l'accès au quai de livraison.
- (2) Mise en place d'une sécurité périphérique contre les chutes. Y compris repliement après travaux
- (3) Dépose et évacuations de trainasses en PVC diamètre 160 mm, et de longueur 6 ml
- (4) Dépose du bac sec existant avec les relevés, y compris évacuations.
- (5) Dépose de l'isolant existant et évacuation
- (6) Dépose et évacuations des gouttières et des caniveaux
- (7) Dépose et évacuation de l'abergement de souches
- (8) Dépose et évacuation de pannes bois de section 80 x 200
- (9) Fourniture et pose de pannes bois identiques à celles déposées ci avant, section 80 x 200, y compris fixations et tous accessoires nécessaires
- (10) Mise en œuvre d'un isolant thermique de 300 mm d'épaisseur totale en 3 couches croisées
- (11) Mise en place d'un caniveau en AG 20/10, sur fonçure bois pour créer une pente vers les NEP. Y compris isolant thermique sous le caniveau pour éviter les ponts thermiques le relevé sur le mur d'acrotère et les joint de fractionnement.
- (12) Fourniture et pose d'un bac sec type 39 T au similaire, épaisseur 75/100, teinte au choix de la maîtrise d'œuvre. Pose sur pannes bois avec fixations adaptées. Le bac devra être plié aux extrémités. Y compris fourniture et pose préalable d'un Delta Vent.
- (13) Fourniture et mise en œuvre d'abergement de souche, y compris protection en tête
- (14) Fourniture et mise en place d'une faitière ventilée, en acier prélaqué, épaisseur 75/100. Cette pièce devra être adaptée à l'ITE en façade et assurer une bonne ventilation et être étanche.
- (15) Mise en place de relevés en acier prélaqué , ép 75/100, plié à façon et conforme au DTU, sur les pignon
- (16) Création de ventilations primaires de diamètre 100 mm, comprenant le carottage de la dalle béton, le fourreau, l'abergement, la grille en sous face, la longueur de gaine nécessaire et le chapeau chinois
- (17) Refixation des boîte à eaux existantes et nettoyage.

- (18) Prolongement des descentes du grand bâtiment avec répartiteurs en queues de carpe pour diffuser l'eau sur une grande surface. Y compris rebouchage des trous sur l'acrotère par un béton teinté.
- (19) Refixation des descentes du grand bâtiment.
- (20) Traitement du joint de dilatation de l'acrotère, y compris dépose du joint existant.
- (21) Reprise des traversées de mur pour le VMC, par tout systèmes approprié pour assurer une bonne étanchéité de la traversée et un bon aspect esthétique.
- (22) VARIANTE 1: En remplacement des l'articles 17 & 18, Remplacement des trainasses existantes par des trainasses en zinc, y compris fixation et accessoires. Remplacement des boîtes à eaux existantes par des boîtes permettant la reprise des 2 sorties EP (caniveau et trainasses), en acier RAL 7016. Dimensions suivant sorties.
- (23) VARIANTE 2: Nettoyage des couvertines béton par jet sous pression et mise en place de couvertines en acier prélaqué, RAL 7016, y compris pattes support et éclissage. Débord par rapport au mur béton : 20 mm.

Etat des lieux - Coupe sur toiture



Projet - Coupe sur toiture



ITE

Trainsse en option

Delta vent

Bac sec neuf

Panne bois 80 x 200

Pannes neuves

Solin

Trainasse zinc et BâE en option

Couvertine en option

Dalle béton

Lain de verre ép 300 mm

Isolant fonçure et isolant

Cantiveau avec fonçure et isolant